|  |  |
| --- | --- |
|  | **Document C25/110-F** |
| **15 août 2025** |
| **Original: anglais** |
|  |  |
| COMPTE RENDUDE LAQUATRIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE |
| Lundi 23 juin 2025, de 9 h 30 à 12 h 35**Présidente**: Mme Cristiana Flutur (Roumanie)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Sujets traités | Documents |
| 1 | Rapport du Président du Groupe de travail du Conseil chargé d'élaborer le Plan stratégique et le Plan financier pour la période 2028-2031 | [C25/31](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0031/fr) |
| 2 | Lignes directrices relatives à l'harmonisation des Résolutions et des Décisions de la Conférence de plénipotentiaires | [C25/29](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0029/fr), [C25/79](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0079/fr), [C25/91](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0091/fr) |
| 3 | Travaux préparatoires en vue du Forum mondial des politiques de télécommunication et des technologies de l'information et des communications de 2026 (FMPT-26) | [C25/5(Rév.1) + Add.1](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0005/fr) |
| 4 | Examen du SMSI+20 – Appel à contributions lancé par l'UIT: Résumé des communications reçues | [C25/53](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0053/fr) |
| 5 | Informations actualisées sur le Plan d'action de l'UIT pour la mise en œuvre du Pacte numérique mondial | [C25/52](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0052/fr) |
| 6 | Renforcer la présence régionale de l'UIT | [C25/25(Rév.1)](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0025/fr) |

 |

# 1 Rapport du Président du Groupe de travail du Conseil chargé d'élaborer le Plan stratégique et le Plan financier pour la période 2028-2031 (Document [C25/31](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0031/fr))

1.1 Le Président du Groupe de travail du Conseil chargé d'élaborer le Plan stratégique et le Plan financier pour la période 2028-2031 (GTC-SFP) présente le Document C25/31, qui rend compte des progrès accomplis par le GTC-SFP depuis 2024. Le groupe s'est réuni en octobre 2024 et février 2025 et a encouragé la collaboration avec les États Membres, les groupes consultatifs des trois Secteurs (régulièrement informés et invités par le biais de notes de liaison à participer au processus), l'équipe intersectorielle du secrétariat, présidée par le Vice-Secrétaire général, et des institutions du système des Nations Unies également invitées à faire part de leurs propres données d'expérience lors de l'élaboration de leurs plans stratégiques. Le GTC-SFP a également travaillé en étroite collaboration avec les équipes statistiques de l'Union, dont les compétences ont été essentielles pour mesurer les progrès et les retombées. Le plan stratégique et le plan financier ne sont pas seulement des outils de planification, mais aussi des moyens de suivre la mise en œuvre et d'orienter l'amélioration continue.

1.2 Les conseillers se félicitent des progrès accomplis dans l'élaboration des projets de plan stratégique et de plan financier et saluent le niveau de collaboration avec les États Membres. Un observateur note que faciliter l'utilisation des ressources spectrales et orbitales, conformément à l'article 44 de la Constitution de l'UIT, est une activité essentielle de l'Union et ne devrait pas être classée parmi les priorités dites "thématiques". L'orateur ajoute que certains indicateurs de résultats qui lui sont attribués ne sont pas appropriés.

1.3 Le Président du GTC-SFP, en réponse aux questions et aux observations formulées par des conseillers, déclare que les résultats de la consultation en ligne ont été intégrés dans le rapport du groupe. Les contributions des groupes consultatifs des Secteurs éclaireront l'élaboration des priorités des Secteurs et les modalités de mesure de leur mise en œuvre. Pour la réunion de septembre 2025 du GTC-SFP, le secrétariat établira des cadres pour les projets de plan stratégique et de plan financier, assortis de liens clairs entre les plans stratégique, financier et opérationnel. Des séances d'information seront organisées à l'intention des groupes consultatifs des Secteurs et dans le cadre des processus préparatoires de la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT) et de la Conférence de plénipotentiaires (PP). Une séance d'information se tiendra après la séance plénière en cours afin de fournir de plus amples renseignements sur les progrès accomplis et les mesures prises en vue de mettre la dernière main aux projets de plan stratégique et de plan financier, avant de les soumettre au Conseil à sa session de 2026.

1.4 Le Conseil **prend note** du rapport figurant dans le Document C25/31.

# 2 Lignes directrices relatives à l'harmonisation des Résolutions et des Décisions de la Conférence de plénipotentiaires (Documents [C25/29](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0029/fr), [C25/79](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0079/fr), [C25/91](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0091/fr))

2.1 Un représentant du Secrétariat général présente le Document C25/29, qui contient des propositions de lignes directrices non contraignantes relatives à l'harmonisation des Résolutions et des Décisions de la PP, telles qu'approuvées par le GTC-SFP.

2.2 Le conseiller du Royaume d'Arabie saoudite présente la contribution soumise par plusieurs pays, figurant dans le Document C25/91, au nom de six pays. Dans ce document, les auteurs fournissent des renseignements complémentaires sur les lignes directrices et soulignent qu'il est important que tout effort visant à rationaliser les Résolutions existantes soit mené avec soin. Il est proposé que le GTC-SFP examine plus avant les lignes directrices à la lumière de la contribution.

2.3 L'observateur de la Fédération de Russie présente le Document C25/79, dans lequel de nouvelles solutions sont proposées pour rationaliser les Résolutions et Décisions de la PP et des Secteurs. L'une d'elles consiste à accroître le contenu propre au Secteur dans les résultats de la PP, afin d'éviter d'avoir à définir des résultats analogues pour les Secteurs, ce qui pourrait être testé pour un nombre limité de Résolutions. La création d'un groupe du Rapporteur par le Groupe de coordination intersectorielle sur les questions d'intérêt mutuel (ISCG) pourrait faciliter la coordination des travaux préparatoires en vue de la PP‑26 entre les Secteurs.

2.4 Le conseiller de l'Italie dit que le Groupe ISCG a approuvé le principe et a déjà nommé un Rapporteur chargé d'étudier la question et de faire rapport au groupe. En outre, il souligne que le site web du Groupe ISCG contient un tableau présentant une vue d'ensemble des Résolutions et un tableau indiquant les liens entre les Résolutions des différents Secteurs. Le conseiller précise également que le Groupe ISCG souscrit aux propositions figurant dans le Document C25/91, qui lui avaient déjà été présentées.

2.5 Les conseillers et les observateurs se disent favorables aux lignes directrices, à condition qu'elles ne soient pas contraignantes et qu'elles ne limitent pas la capacité des États Membres de proposer des amendements, de nouvelles Résolutions ou de nouvelles Décisions. Les efforts déployés pour harmoniser et raccourcir les Résolutions sont positifs, mais il ne serait pas approprié d'utiliser un modèle général; le contenu et le contexte sont les éléments les plus importants à prendre en considération. Plusieurs conseillers conviennent qu'il ne faudrait pas supprimer des Résolutions uniquement parce qu'aucun fait nouveau n'a été rapporté à leur propos ou qu'elles n'ont pas été révisées récemment. Un observateur suggère de présenter les lignes directrices lors de webinaires régionaux.

2.6 Les conseillers accueillent également favorablement la contribution figurant dans le Document C25/79 et soulignent l'importance de la coopération intersectorielle pour améliorer la cohérence des Résolutions. La participation à un stade précoce des organisations régionales de télécommunication au processus préparatoire peut être utile. Une conseillère demande que le secrétariat établisse une liste des Résolutions liées par thème, afin de pouvoir recenser plus facilement les divergences et les doubles emplois.

2.7 Une conseillère souligne que, pour que les lignes directrices soient efficaces, les États Membres devraient s'engager à les suivre au plus près. Ils devraient également examiner attentivement les incidences financières des propositions soumises aux conférences de l'UIT.

2.8 La Présidente propose que le Conseil prenne note du Document C25/29, décide de transmettre les Documents C25/79 et C25/91 au GTC-SFP pour examen et invite le Groupe ISCG à fournir des contributions au GTC-SFP.

2.9 Il en est ainsi **décidé**.

# 3 Travaux préparatoires en vue du Forum mondial des politiques de télécommunication et des technologies de l'information et des communications de 2026 (FMPT-26) (Document [C25/5(Rév.1) et Addendum 1](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0005/fr))

3.1 Un représentant du Secrétariat général présente le Document C25/5(Rév.1) et son Addendum 1, qui décrivent les progrès accomplis et le calendrier révisé du processus préparatoire du Forum mondial des politiques de télécommunication/technologies de l'information et de la communication (TIC) de 2026 (FMPT-26) et contiennent en annexe un projet de décision sur la convocation du FMPT-26. L'Addendum 1 au rapport contient une invitation des Bahamas à accueillir le FMPT-26.

3.2 Le Président du Groupe d'experts informel (GEI) indique que, depuis mars 2025, des groupes de travail virtuels se réunissent pour examiner les cinq domaines thématiques du FMPT-26, en vue d'élaborer des projets de texte de base consensuels pour les avis du FMPT‑26, et qu'un troisième projet de rapport de la Secrétaire générale au FMPT-26 a été élaboré. Il a été demandé de formuler des observations sur les textes de base avant le 7 août 2025, pour examen à la prochaine réunion du GEI en septembre 2025.

3.3 Le conseiller des Bahamas déclare qu'il a l'honneur, au nom de son gouvernement, de présenter une invitation officielle en vue d'accueillir le FMPT-26. En tant que petit État insulaire en développement, les Bahamas apportent une perspective unique aux thèmes du FMPT-26, en particulier concernant les infrastructures numériques résilientes, la connectivité spatiale et la transformation numérique inclusive. Les Bahamas ont pris des mesures stratégiques ciblées en faveur de l'accès universel, de la disponibilité des satellites, de la cybersécurité et de la transformation numérique écologique, ce qui enrichira les débats lors du forum et sera source d'inspiration. Les Bahamas ont participé au processus préparatoire en assurant la présidence du GEI et feront en sorte que le FMPT-26 soit une manifestation couronnée de succès et inclusive.

3.4 Les conseillers saluent les orientations de qualité fournies par le Président du GEI et les travaux accomplis pendant le processus préparatoire, notamment en vue de définir le thème et les cinq domaines thématiques du FMPT-26. Ils accueillent favorablement l'invitation des Bahamas à organiser le FMPT-26.

3.5 La Secrétaire générale exprime sa gratitude au Gouvernement des Bahamas pour sa proposition d'accueillir la manifestation.

3.6 La Présidente propose que le Conseil prenne note du processus préparatoire en vue du FMPT-26 et approuve le projet de décision figurant dans le Document C25/5(Rév.1).

3.7 Il en est ainsi **décidé**.

# 4 Examen du SMSI+20 – Appel à contributions lancé par l'UIT: Résumé des communications reçues (Document [C25/53](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0053/fr))

4.1 Un représentant du Secrétariat général présente le Document C25/53, qui contient un résumé des communications reçues en réponse à l'appel à contributions lancé par l'UIT pour recueillir des vues sur ses travaux dans le cadre de l'examen des 20 ans du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI+20). Il ressort des réponses que le processus du SMSI a considérablement progressé au cours des 20 dernières années, réduit la fracture numérique et favorisé une transformation numérique inclusive. L'UIT a joué un rôle déterminant dans le processus du SMSI, en assurant une myriade de fonctions. Le Document C25/53 sera soumis à l'Assemblée générale des Nations Unies, dans le cadre de l'examen d'ensemble du SMSI+20.

4.2 La Présidente du Groupe de travail du Conseil sur le SMSI et les Objectifs de développement durable (GTC-SMSI/ODD) déclare que le résumé reflète de manière fidèle les points de vue des membres et des parties prenantes de l'UIT, en mettant en évidence les réalisations accomplies et les défis rencontrés à ce jour et en recensant les voies possibles pour le SMSI et le rôle de l'UIT dans ce domaine après 2025.

4.3 Reconnaissant que le SMSI offre un cadre essentiel pour appuyer la connectivité et l'inclusion numérique, en particulier dans les pays en développement, et que l'UIT joue un rôle important et multiforme dans le processus du SMSI, les conseillers appuient sans réserve la soumission du résumé à l'Assemblée générale des Nations Unies dans le cadre de l'examen du SMSI+20. Plusieurs conseillers insistent toutefois sur la nécessité de refléter tous les points de vue dans le rapport, ce qui, compte tenu du nombre de contributions, est difficile à obtenir dans un résumé aussi succinct; il est donc suggéré d'annexer au document toutes les soumissions individuelles.

4.4 Un conseiller insiste sur la nécessité pour le SMSI de préserver son mandat unique et de réaffirmer les principes et les engagements énoncés dans le Pacte numérique mondial, ces deux processus devant être distincts mais complémentaires. De l'avis du conseiller, les grandes orientations du SMSI restent pertinentes et le Forum sur la gouvernance de l'Internet, qui a fait ses preuves depuis plus de 20 ans, devrait être investi d'un mandat permanent.

4.5 Plusieurs conseillers soulignent que l'UIT doit continuer à jouer un rôle central et reconnu dans le processus du SMSI, en coopération avec d'autres entités du système des Nations Unies, tout en évitant les doubles emplois.

4.6 La Présidente propose que le Conseil prenne note du rapport figurant dans le Document C25/53 et le soumette à l'Assemblée générale des Nations Unies, accompagné en annexe d'une compilation de toutes les contributions individuelles reçues.

4.7 Il en est ainsi **décidé**.

# 5 Informations actualisées sur le Plan d'action de l'UIT pour la mise en œuvre du Pacte numérique mondial (Document [C25/52](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0052/fr))

5.1 La Chef du Département de la planification stratégique et des relations avec les membres (SPM) présente le Document C25/52, qui fournit des informations actualisées sur le Plan d'action de l'UIT pour la mise en œuvre du Pacte numérique mondial et contient une description détaillée des efforts de collaboration menés par l'Union avec plusieurs entités du système des Nations Unies, notamment en assurant la coprésidence du Groupe de travail des Nations Unies sur les technologies numériques (WGDT). Les travaux de l'UIT sur la mise en œuvre du Pacte numérique mondial ont été menés en veillant à tirer parti des mécanismes existants pour éviter les doubles emplois et améliorer l'efficacité.

5.2 Les conseillers saluent le rôle de chef de file que l'UIT joue activement dans la mise en œuvre du Pacte numérique mondial ainsi que l'alignement des activités et des objectifs du Pacte numérique mondial sur les mandats et mécanismes existants. Les efforts déployés pour promouvoir une connectivité universelle et efficace, la gouvernance responsable de l'intelligence artificielle (IA) et l'inclusion numérique sont appréciés, tout comme l'alignement sur le Pacte pour l'avenir. Les conseillers demandent à l'UIT de continuer de montrer la voie. Grâce à ses compétences techniques, l'Union a un rôle important à jouer dans le renforcement des capacités et l'amélioration de l'inclusion des jeunes et des femmes en vue de réduire les fractures numériques. Un conseiller insiste toutefois sur la nécessité d'une participation équitable des pays en développement à la mise en œuvre du Pacte numérique mondial. Il est également essentiel que les processus internationaux de normalisation soient transparents et tiennent compte des besoins différents des pays en développement.

5.3 Les conseillers se félicitent également de l'accent mis sur la collaboration au sein du système des Nations Unies et notent que plusieurs initiatives conjointes menées par l'UIT, telles que l'initiative Giga, le Sommet sur l'IA au service du bien social et le Partenariat mondial EQUALS, jouent un rôle important pour traduire dans les faits les engagements qui ont été pris. Le processus du SMSI est également essentiel à cet égard, plusieurs conseillers soulignant qu'il est indispensable d'aligner le Pacte numérique mondial sur le processus et les grandes orientations du SMSI, outre que d'éviter les doubles emplois, en particulier dans le contexte de l'initiative UN80. Un observateur insiste néanmoins sur la nécessité de distinguer clairement le Pacte numérique mondial du processus du SMSI, tandis qu'un autre observateur, rappelant que le Pacte numérique mondial n'a pas été adopté par consensus et n'est pas contraignant, déclare que l'on attache trop d'importance à la mise en œuvre du Pacte numérique mondial, au détriment des résultats du SMSI, qui devraient être considérés comme prioritaires dans la poursuite de la réalisation des ODD.

5.4 Un conseiller fait observer que les activités de l'UIT, en particulier le Sommet sur l'IA au service du bien social, sont pertinentes au regard de l'Objectif 5 du Pacte numérique mondial, mais demande que des études soient menées par les commissions d'études des trois Secteurs pour garantir la pleine réalisation de cet objectif. Un autre conseiller souligne l'importance des travaux de normalisation, en particulier par l'intermédiaire du Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications (GCNT), pour atteindre l'Objectif 3 du Pacte numérique mondial.

5.5 La Chef du Département SPM dit que l'intégration du Pacte numérique mondial dans le processus du SMSI sera examinée par le Groupe WGDT. Le Groupe des Nations Unies sur la société de l'information (UNGIS) a élaboré un tableau de mise en correspondance des grandes orientations du SMSI avec les objectifs du Pacte numérique mondial et a publié les résultats sur son site web. Le rapport a démontré comment les initiatives s'alignent sur cette mise en correspondance. Tous les travaux relatifs au Pacte numérique mondial relèvent du mandat de l'UIT. Les programmes existants sont mis à profit et des efforts sont mobilisés pour éviter les doubles emplois, y compris avec le processus du SMSI. Alors que la charge de travail des équipes concernées a augmenté, aucune ressource supplémentaire n'a été allouée. L'autorisation sera demandée au secrétariat des Nations Unies pour diffuser le mandat du Groupe WGDT, car il s'agit d'un document interne.

5.6 Le Conseil **prend note** du rapport figurant dans le Document C25/52.

# 6 Renforcer la présence régionale de l'UIT (Document [C25/25(Rév.1)](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0025/fr))

6.1 L'Adjointe au Directeur du Bureau de développement des télécommunications (BDT) présente le Document C25/25(Rév.1), qui rend compte de la contribution de la présence régionale de l'UIT à l'accomplissement du mandat de l'Union et des travaux régionaux en vue de la mise en œuvre du Plan stratégique de l'UIT, du Plan d'action de Kigali et des initiatives régionales. Le document met en évidence les synergies entre les bureaux régionaux de l'UIT et le BDT dans la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des activités et des projets. De amples informations sont disponibles dans les Documents [TDAG 25/2](https://www.itu.int/md/D22-TDAG32-C-0002/fr) et [TDAG 25/24(Rév.1)](https://www.itu.int/md/D22-TDAG32-C-0024/fr) du Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT). Les rapports sur les initiatives régionales figurent dans le Document [TDAG‑25/INF/4(Rév.1)](https://www.itu.int/md/D22-TDAG32-INF-0004/en).

6.2 Les conseillers et les observateurs soulignent le travail important accompli par les bureaux régionaux et les bureaux de zone pour appuyer les initiatives régionales et les projets nationaux, ainsi que pour préparer les grandes conférences et assemblées de l'UIT. La présence régionale est essentielle pour faire progresser, entre autres, la coopération technique, le renforcement des capacités, le développement des compétences numériques, le renforcement de l'infrastructure des TIC, la réduction des risques de catastrophe et les interventions en cas de catastrophe, la connectivité universelle et efficace, la cybersécurité et la cartographie du large bande. Plusieurs conseillers et observateurs appellent à renforcer encore les capacités des bureaux régionaux et des bureaux de zone et à améliorer la coordination avec et entre les Bureaux, une conseillère soulignant que la proximité physique a de plus grandes incidences et un autre appelant à accorder une attention accrue aux besoins des pays en développement. Un conseiller demande une analyse des lacunes et des obstacles rencontrés dans la mise en œuvre des projets et la formulation de propositions à ce sujet. Une autre conseillère appelle de ses vœux une présence accrue au profit des États insulaires du Pacifique.

6.3 Certains conseillers s'interrogent toutefois sur ce qui semble être une répartition géographique inégale des activités et du personnel des Secteurs. Alors que le personnel du Bureau de la normalisation des télécommunications (TSB) a été détaché dans d'autres bureaux, le Bureau des radiocommunications (BR) n'est pas représenté dans les bureaux régionaux ou les bureaux de zone. Une conseillère souhaite savoir si cela est révélateur d'une hiérarchisation des priorités ou d'un manque de ressources. Plusieurs conseillers avancent que la répartition des ressources financières, du personnel et des activités devrait être égale entre les régions, tandis qu'une conseillère préconise une répartition stratégique fondée sur les priorités régionales et une utilisation efficace des ressources humaines. Un autre conseiller demande des informations complètes sur les effectifs des bureaux régionaux et des bureaux de zone, conformément à la Résolution 25 (Rév. Bucarest, 2022) de la PP. En incluant ces informations dans le rapport, il sera possible de suivre plus facilement l'alignement des effectifs des bureaux régionaux sur l'évolution des priorités des pays. Un autre conseiller demande des données entièrement ventilées sur le programme de bourses afin de garantir une répartition juste, équitable et inclusive entre les trois Secteurs.

6.4 Une conseillère déclare que d'autres mesures devraient être prises pour faire en sorte que tous les États Membres puissent participer sur un pied d'égalité aux travaux des commissions d'études des Secteurs, en particulier les pays en développement pour lesquels il est difficile de se rendre à Genève. De plus, elle encourage le Bureau régional pour les Amériques à poursuivre ses travaux préparatoires aux conférences et appelle à l'organisation de manifestations interrégionales afin de faciliter l'harmonisation des travaux en vue des grandes conférences.

6.5 Plusieurs conseillers mettent en avant les contributions apportées par leur pays à la présence régionale de l'UIT. Outre les forums régionaux sur le développement et les réunions préparatoires organisés en Hongrie, en Jordanie, au Kenya, au Kirghizistan, au Paraguay et en Thaïlande, la Chine a accueilli des ateliers thématiques, dont un sur l'attribution nationale des fréquences, et le Japon accueillera un atelier régional sur la réduction des risques de catastrophe et promeut actuellement une initiative sur les TIC vertes, comprenant des ateliers dans plusieurs régions. En outre, les Philippines ont accueilli la manifestation régionale de célébration de la Journée des jeunes filles dans le secteur des TIC et l'Inde s'est engagée à renforcer la présence du Bureau de zone à Delhi. Il est recommandé que le rapport rende compte des contributions des États Membres aux travaux des bureaux régionaux.

6.6 Le Directeur du BDT remercie les différents États Membres pour leur coopération et leur collaboration dans le cadre de manifestations et d'activités régionales et se dit également satisfait des contributions des partenaires aux efforts de coopération et de mobilisation des ressources. Il attribue le déséquilibre perçu dans les activités des Secteurs d'une région à l'autre à une meilleure intégration des contributions du GCDT dans le rapport. Il en serait probablement de même si l'on procédait de manière identique avec des rapports du GCNT et du Groupe consultatif sur les radiocommunications (GCR). L'orateur indique que le secrétariat peut fournir des informations ventilées sur les bourses. Un cyberexercice récemment organisé en partenariat avec les Émirats arabes unis a rassemblé 136 pays. Il rappelle que le GCDT a élaboré un tableau établissant des liens entre les activités et les initiatives régionales.

6.7 Le Directeur du BDT accueille favorablement les appels à renforcer les capacités des bureaux régionaux et des bureaux de zone, mais fait observer qu'il existe des contraintes financières. Les bureaux régionaux et les bureaux de zone appuient les travaux des trois Bureaux. La présence régionale du TSB dans les régions Afrique et Asie-Pacifique fait partie d'un programme pilote prévoyant le détachement de personnel du TSB et le recrutement de personnel local pour appuyer les réunions et autres manifestations. Il est prévu d'étendre le programme à d'autres régions. Le programme de détachement est une innovation peu coûteuse introduite par le TSB, qui pourrait également être examinée par le BR, mais les crédits disponibles sont limités. Des experts et des consultants ont également été recrutés occasionnellement pour aider les bureaux régionaux. Des informations sur les effectifs sont disponibles dans le document du Département de la gestion des ressources humaines (Document [C25/66](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0066/fr)) soumis au Conseil.

6.8 Le Directeur du BDT reconnaît qu'il est nécessaire d'effectuer une évaluation des risques dans le plan opérationnel et élaborera des mesures d'atténuation avec l'aide des membres et des groupes consultatifs. La gouvernance des projets est également un facteur important. Ainsi, une analyse des lacunes et des évaluations après mise en œuvre a été effectuée. Des informations à cet égard pourront être communiquées. Bien que certaines questions soient indépendantes de la volonté du secrétariat, celui-ci cherche à être le plus efficace possible, notamment en utilisant des systèmes hybrides.

6.9 Le Directeur du BR dit que le BR travaille en étroite collaboration avec tous les bureaux régionaux, par l'intermédiaire de son personnel au siège, pour obtenir des résultats sur les questions de radiocommunication, par exemple dans le cadre de séminaires régionaux des radiocommunications et d'autres manifestations, y compris des manifestations sous‑régionales adaptées à des besoins particuliers, ou d'ateliers thématiques, par exemple sur les tableaux d'attribution des bandes de fréquences. Si le budget le permet, le BR est disposé à accroître sa présence régionale si l'initiative de détachement du TSB et de recrutement au niveau local s'avère fructueuse.

6.10 Le Directeur du TSB déclare que le détachement de personnel du TSB dans les bureaux régionaux a donné des résultats positifs à ce jour. Il est prévu de poursuivre cette initiative.

6.11 L'Adjoint au Directeur du TSB déclare que dans le cadre de l'initiative pilote, des fonctionnaires de la catégorie des services généraux ont été recrutés au niveau local pour fournir un appui aux bureaux régionaux et aux bureaux de zone, principalement pour les réunions et les manifestations. Cette démarche s'est avérée particulièrement utile pendant l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications de 2024 (AMNT-24) et continue de porter des fruits. Lorsqu'il a fallu sélectionner les bureaux régionaux pour obtenir des ressources supplémentaires, les fuseaux horaires ont été pris en compte afin d'avoir le plus de retombées possibles. Les fonctionnaires de la catégorie professionnelle à Addis-Abeba s'emploient en particulier à fournir un appui pour réduire l'écart en matière de normalisation, les initiatives en matière d'inclusion financière étant très demandées en Afrique. Ils contribuent actuellement au Laboratoire de sécurité des services financiers numériques et à la mise en œuvre des résultats de l'Initiative mondiale en faveur de l'inclusion financière et d'autres normes et recommandations.

6.12 Le Conseil **prend note** du rapport contenu dans le Document C25/25(Rév.1).

La Secrétaire générale: La Présidente:

D. BOGDAN-MARTIN C FLUTUR

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_